



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Rue Pasteur – Cession gratuite de la parcelle cadastrée AY n°454 appartenant à Bretagne Sud Habitat au profit de la Ville de PONTIVY

DEL-2016-096

Numéro de la délibération : 2016/096

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, acquisitions

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 26/09/2016

Date de convocation du conseil : 20/09/2016

Date d'affichage de la convocation : 20/09/2016

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIriot, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHOU, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Christophe BELLER par M. Michel GUILLEMOT, Mme Laurence KERSUZAN par Mme Madeleine JOUANDET, M. Jacques PÉRAN par M. Yann LORCY

**Rue Pasteur – Cession gratuite de la parcelle cadastrée AY
n°454 appartenant à Bretagne Sud Habitat au profit de la
Ville de PONTIVY**

Rapport de François-Denis MOUHAOU

BRETAGNE SUD HABITAT sollicite la Ville de PONTIVY afin de régulariser l'emprise foncière de la résidence Pasteur dans le cadre de la vente des pavillons.

Ainsi, il est proposé une rétrocession gratuite de la parcelle cadastrée AY n°454, d'une superficie de 17m², et constituant l'assise des trottoirs situés devant les pavillons rue Pasteur.

Nous vous proposons :

- d'approuver la cession gratuite au profit de la commune de la parcelle AY n°454, les frais de géomètre et d'acte étant à la charge de BRETAGNE SUD HABITAT,
- d'autoriser la Maire à signer l'acte correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 27 septembre 2016

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Commune :
PONTIVY (178)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 2474
Document vérifié et numéroté le 25/04/2016
A PONTIVY
Par Loïc SPEGAGNE
Inspecteur
Signé

Centre des Impôts foncier de :
PONTIVY
Hôtel des Impôts
36 Rue Albert de Mun
BP 40020
56306 PONTIVY Cedex
Téléphone : 02.97.25.50.44
Fax : 02.97.25.44.97
cdif.pontivy@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AY
Feuille(s) : 000 AY 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 25/04/2016
Support numérique :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à

Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
....., le

D'après le document d'arpentage
dressé
Par V.HINGRAY/QUARTA (2)
Réf. : 65587A
Le 25/03/2016

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité exploitant, etc...)

